

Délibération 24_12_12_CA_055

Séance du 12 décembre 2024

Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration

Nombre de semestres accordés au titre de l'établissement dans le cadre de Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques (CRCT).

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière salle Ronzier le 12 décembre 2024 sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Abdelhakim ARTIBA, Président ;

Le quorum étant atteint

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu la délibération 2017-27 CA P, reconduite par la délibération 2019-05 CA P, relative aux congés légaux des enseignants et enseignants-chercheurs ;

Vu la circulaire du 31 janvier 2017 relative aux conditions d'attribution et d'exercice des congés pour recherches ou conversions thématiques accordés aux enseignants-chercheurs;

Vu le décret n° 2019-942 du 9 septembre 2019 portant création de l'Université Polytechnique Hauts-de-France et de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France et approbation des statuts de l'établissement expérimental, Vu l'avis du Comité Social Unique du 3 décembre 2024

Il est proposé aux membres de fixer à six semestres le nombre de Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques (CRCT) accordés par l'établissement à l'ensemble des personnels de l'UPHF et de l'INSA Hauts-de-France au titre de l'année universitaire 2025-2026.

Après avoir délibéré,

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration à l'unanimité,

- adopte le nombre de semestres au titre des congés pour recherches et conversions thématiques.

Pour : 21 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Valenciennes,

